Le 2 juin 1991, le peuple burkinabè adoptait la constitution de la quatrième République. L'adoption de cette loi fondamentale consacrait le retour de notre pays à l'ordre constitutionnel et à la vie démocratique. Depuis lors, notre processus démocratique ainsi enclenché connaît un fonctionnement régulier. Des élections présidentielles, législatives et municipales libres, régulières et apaisées se sont tenues au Burkina Faso. Cependant, une évidence s'impose : c'est la sous-représentativité des femmes aux postes électifs législatif et municipal.

En témoignent, quelques chiffres : à l'Assemblée nationale, on a enregistré 4 femmes élues (3,7%) contre 103 hommes en 1992, 10 femmes députées élues (9%) contre 101 hommes en 1997 et en 2002 le nombre de femmes députés est passé à 12, pour atteindre 17 femmes élues (15,3%) en 2007. Au niveau local, la représentativité politique des femmes n'est guère satisfaisante. En effet, en 1995, notre pays totalisait 3 femmes maires (7,3%) sur 41 maires, en 2000, 3 femmes (5,2%) sur 57 maires et en 2006, 22 femmes (6,1%) sur 359 maires. Ce sont là des chiffres parlants, assez évocateurs de la sous-représentativité politique des femmes dans notre pays. Pourtant, tous les avis convergent pour dire que les femmes ont toujours constitué la partie la plus importante et la plus active de l'électorat burkinabè.

Cette faible représentativité de celles qui constituent 52% de la population gêne quelque peu notre jeune démocratie. Cette situation ne laisse pas indifférentes les plus hautes autorités politiques de notre pays. Le 16 avril 2009, l'Assemblée nationale a adopté la loi n°010-2009/AN portant fixation d'un quota de 30% de l'un ou l'autre sexe aux élections législatives et municipales au Burkina Faso. Cette loi traduit sans équivoque la volonté politique du gouvernement burkinabè de voir les choses changer positivement. Neutre dans sa lettre, l'esprit ou l'idée qui a prévalu à l'adoption de cette loi, c'est d'améliorer la participation politique des femmes ; puisque c'est leur représentativité dans les instances électives qui n'a jamais atteint 30%. Depuis l'adoption de cette loi sur le quota, le peuple burkinabè n'a pas eu l'occasion de la soumettre à l'épreuve du terrain. Les élections législatives et municipales couplées du 2 décembre 2012 constituent une bonne opportunité pour l'application de cette loi.

Mais, l'inscription de 30% de femmes sur les listes de candidatures, à elle seule, n'est pas suffisante pour qu'au soir du scrutin de décembre prochain on ait 30% de femmes élues à l'hémicycle et dans les conseils municipaux et éventuellement à la tête des communes. C'est dire donc que le positionnement, le bon positionnement des femmes sur les listes en est un facteur déterminant. Partis et formations politiques, de la majorité présidentielle et de l'opposition, l'application de la loi sur le quota à ces consultations électorales vous incombe en premier chef. En plus d'être un acte légal, le respect de cette loi sera l'expression de votre

volonté et de votre engagement à traduire en acte concret vos pertinents discours sur la prise en compte de la femme dans vos projets de société. Les femmes ont également leur partition à jouer dans l'application de cette loi. Elles ne doivent pas se satisfaire de l'existence d'une loi et croiser les bras, attendant que les hommes fassent qu'elles soient sur les listes de candidature, et en bonne place.

Il y a une bataille à mener, un fort engagement politique à démontrer, un travail de mobilisation de toutes les femmes pour participer au processus électoral. La société civile a aussi un important rôle à jouer. La sensibilisation de tous les acteurs politiques au respect de la loi sur le quota est, pour partie, à leur charge. Elle doit veiller au grain. Tous les citoyens et citoyennes et les démocrates de notre pays, où qu'ils se trouvent, ont leur part de responsabilité dans l'application de la loi sur le quota. Nous avons tous des pierres à poser pour l'émergence et l'ancrage d'une démocratie participative où toutes les couches sociales sont représentées là où se prennent les décisions concernant le développement et le devenir du pays. La société burkinabè est un " bimoteur" qui doit tourner à plein régime, et ce, grâce à l'action conjuguée des hommes et des femmes.

Source: allAfrica